

Saint-Denis, lundi 15 octobre 2021

Objet : Cotisation 2021- URGENT

Rejoignez le mouvement ! Voici toutes les bonnes raisons d'adhérer au SNRL...



Madame, Monsieur, chère consœur, cher confrère,

Le Syndicat National des Radios Libres, première organisation professionnelle représentative des radios locales ⁽¹⁾ accompagne, conseille, soutient, représente et défend les radios et webradios locales en France métropolitaine et outre-mer.

Le syndicat est à vos côtés au quotidien. Nombreux savent qu'à un moment ou un autre, un conseil, un service et un soutien solidaire est nécessaire. Mais le SNRL, c'est aussi une vision pour l'avenir des radios.

Le succès des radios locales est significatif de notre place dans le cœur de nos auditrices et de nos auditeurs. Notre ouverture sur un monde en mouvement, l'originalité de nos programmes et la qualité de nos informations plaisent. Ce dynamisme, fruit de l'engagement au quotidien de milliers de salariés et de bénévoles n'est pas suffisamment reconnu.

Lors de notre rencontre avec Madame la Ministre Bachelot-Narquin, nous avons reçu l'assurance d'une nouvelle augmentation du FSER au Budget 2022 de la Culture. C'est une bonne chose. Il faut maintenant obtenir une hausse significative de la subvention sélective, une aide spéciale pour le manque à gagner de la période de crise, et un soutien au passage en DAB+. Plus que jamais, nous pensons que les radios innovantes, créatrices d'emplois, actives sur leur territoire, doivent être mieux soutenues. Pour cela, le rapport de la députée Marie-Ange Magne, qui a retenu nos propositions, sera notre boussole. Pour la prise en compte du DAB +, pour un FSER renforcé, pour éviter le « gel » budgétaire de la dotation de l'Etat, il faut renforcer le syndicat ! Adhérez !

La ressource hertzienne qui nous est attribuée est insuffisante, que ce soit en FM ou en DAB+. En FM, jusqu'en 2023 nous vivons les dernières attributions de fréquences analogiques. Il y a urgence ! Les fréquences urbaines situées « en cœur de bande » sont difficiles à obtenir et nous sommes cantonnés à des puissances minimales. En zone rurale, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est réticent à chercher de nouvelles fréquences. Nous ne sommes pas d'accord. Il faut renforcer nos couvertures en FM avant « le grand basculement » vers le DAB+ Pour avoir une bonne couverture et de bonnes puissances, Il faut renforcer le syndicat !

En DAB+, c'est pire. Après avoir pris l'État et le CSA pour des imbéciles pendant des années, les majors confisquent les fréquences nationales qui leur sont largement offertes, ce qui a pour conséquence un effet domino : de nouveaux réseaux commerciaux trustent tous les allotissements DAB+ alors que leur modèle économique est fragile et sans création d'emplois. Les radios associatives sont mal dotées sur des zones urbaines significatives alors que leur modèle dans l'économie sociale et solidaire est solide et créateur d'emplois. Pour avoir de bons allotissements, Il faut renforcer le syndicat !

SNRL • Syndicat National des Radios Libres

La Maison des Radios à Paris • 187 bd Anatole France 93200 Saint Denis, France
Tél. + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

La branche de la radiodiffusion, élargie à Radio France et aux « majors » de la profession, est en pleine mutation. Le SNRL défend notre convention collective, parce qu'elle est adaptée à la taille de nos radios. Il faut éviter que les nouveaux accords se transforment en piège mortel pour les petites entreprises et les associations. Dans cette perspective, il est vital pour toutes les radios de venir renforcer le SNRL. Adhérez c'est urgent !

Le SNRL milite pour une nouvelle « politique publique en faveur du 8^e Art ». Le syndicat souhaite un véritable « Fonds pour la création et la production radiophonique » ouvert aux radios. Nous voulons une grande politique publique pour la radio, à l'image de celle pour l'audiovisuel et le cinéma, impliquant les réalisateurs, les auteurs et les différents acteurs locaux. Pour donner toute sa place au 8^e art, la Radio, adhérez au SNRL.

Il ne faut pas se cacher : nous avons fait face à la crise sanitaire avec courage, mais elle a impacté économiquement et moralement nos équipes. Le syndicat est à vos côtés pour le redémarrage des activités, pour vous accompagner dans l'adaptation de votre organisation et vos outils de pilotage, vous aider à engager une démarche stratégique et à vous développer. C'est l'occasion de transformer nos modèles économiques, passer du mode guichet au mode projet, mieux analyser les opportunités pour construire une offre de qualité, adaptée aux territoires et aux nouvelles attentes de nos auditrices et auditeurs. Le syndicat est là !

Adhérer au SNRL, c'est partager des valeurs, c'est participer à une dynamique solidaire, en faveur de la radiodiffusion associative et des médias de proximité, de la liberté d'expression, du droit à l'information, du pluralisme et de la démocratie.

Parce que nous devons promouvoir nos missions et savoir-faire, nous devons faire bloc. Vous le savez, nous travaillons pour toutes les radios associatives et en collaboration avec la CNRA sur plusieurs sujets. Nous en avons pris l'engagement devant vous, nous le faisons. Pour avancer dans la voie de l'unité, il faut renforcer le SNRL.

La première ressource du syndicat, c'est votre confiance et votre présence à nos côtés et vos encouragements. Votre premier geste de soutien et de solidarité, c'est l'adhésion de votre radio.

Avec nos salutations amicales et confraternelles,



Yann Artiguelongue, Trésorier

(1) Selon les chiffres du Ministère de l'Emploi, le SNRL est devenu, en cette Rentrée 2021, la première organisation professionnelle de la « branche de la radiodiffusion privée », en audience et en nombre d'entreprises fédérées. Le SNRL est également reconnu comme représentatif dans la gestion de la convention collective des journalistes (source HCDS 7 juillet 2021).

Nouveau : payez maintenant par CB sur www.snrl.fr



SNRL • Syndicat National des Radios Libres

La Maison des Radios à Paris • 187 bd Anatole France 93200 Saint Denis, France

Tél. + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr